

## INCITEZ VOS ÉQUIPES À FAIRE ÉVOLUER NOS SOINS INFIRMIERS

Cher(e)s collègues,

Au sein d'un hôpital universitaire tel que le nôtre, le Conseil Infirmier se doit de vous sensibiliser à sa mission de promotion de la recherche.

En effet, cette mission est trop souvent laissée de côté, soit sacrifiée sur l'autel de la charge de travail, soit par manque de connaissances des procédures ou de soutien dans les démarches d'inscription et/ ou d'élaboration de projets.

Au sein de vos équipes, des idées surgissent certainement. Ces idées pourraient faire rayonner notre profession. La Fondation Saint-Luc peut être un tremplin pour les mettre en place.

Cette année le Conseil Infirmier s'engage aux côtés de la Fondation Saint-Luc pour aider les candidats potentiels et les guider dans les démarches visant à faire connaître leurs initiatives et postuler à cette reconnaissance et au financement y étant lié.

D'autres infirmiers ont déjà franchi le pas, vous pourrez les retrouver ainsi que leurs projets via le lien suivant :

<http://www.fondationsaintluc.be/boursiers>

Différentes bourses sont ouvertes aux infirmier(e)s.

1°) Les bourses de perfectionnement visant à contribuer à l'humanisation des soins : parmi celles-ci la bourse « Ordre de Malte et Œuvre du Calvaire » qui s'adresse aux professionnels en soins palliatifs, la bourse « Parnasse ISEI » qui s'adresse aux anciens étudiants de cette institution qui exercent une activité aux CUSL.

2°) Les mandats de chercheurs destinés non-seulement aux médecins mais aussi à tous les professionnels paramédicaux et infirmiers des CUSL souhaitant développer la recherche dans sa branche d'activités.

Bref autant de domaines variés vous permettant à vous ou à un membre de votre équipe de mettre en avant ses initiatives de perfectionnement ou de recherche.

Ce qu'on attend de vous :

Faire connaître toute initiative locale, de service ou départementale, pluridisciplinaire ou non s'inscrivant dans un domaine de recherche ou d'humanisation des soins.

### **COMMENT PROCEDER ?**

Contactez le Conseil infirmier via sa boîte mail afin que nous puissions vous appuyer et vous accompagner dans la procédure.

Renseignements et FAQ :

Si, après avoir tout analysé – vos collègues souhaiteraient une explication supplémentaire : qu'ils/elles contactent une personne ressource de la Fondation St Luc présente les mardi et jeudi – Brigitte de Stexhe au -41751 ou [bds-saintluc@uclouvain.be](mailto:bds-saintluc@uclouvain.be) pour lui demander plus d'infos.

